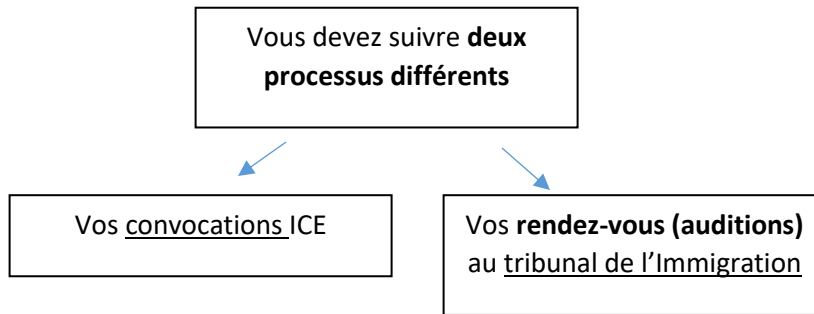


**Communiquez ces informations
à votre famille**

Bienvenue!

Maintenant que je suis aux États-Unis, que devient mon dossier d'immigration?



1. Rendez-vous bien à toutes vos convocations ICE

Ces rendez-vous de contrôle permettent à l'ICE de suivre votre localisation aux États-Unis en attendant le traitement de votre dossier par le tribunal. Si vous ne vous rendez pas à vos convocations ICE, l'ICE peut vous renvoyer en centre de détention.

2. Allez bien à tous vos rendez-vous (auditions) au Tribunal de l'Immigration

Ces rendez-vous (ou auditions) ont pour objet de déterminer si vous pourrez rester légalement aux États-Unis ou si vous devrez retourner dans votre pays d'origine. Si vous ne vous rendez pas à ces auditions, le juge demandera très probablement votre expulsion (votre renvoi dans votre pays) à cause de votre absence.

Quand dois-je aller au tribunal de l'Immigration?

D'ici deux semaines, vous devriez recevoir un courrier contenant des informations sur votre première audition au tribunal de l'Immigration. (Ce courrier doit arriver à l'adresse de votre garant, qui figure dans les documents qui vous ont été remis à la frontière.) En attendant, appelez le tribunal de l'Immigration au **1-800-898-7180** au moins une fois par semaine : vous pourriez ainsi obtenir la date de votre première audition par téléphone, avant de recevoir le courrier qui contient l'information.

- Composez le **1-800-898-7180**. **Appuyez sur 1 pour obtenir des instructions en anglais (ou 2 pour des instructions en espagnol)**.
- Après la fin des instructions, saisissez votre numéro A.
 - Pour demander des informations, vous devrez faire une recherche à l'aide de **votre numéro A** et non de votre nom.
 - Votre numéro A apparaît dans les documents qui vous ont été remis à la frontière.
 - Votre numéro A : _____

Communiquez ces informations à votre famille

- Le numéro A de votre conjoint(e) (s'il/elle vous accompagne) :

 - Les numéros A de vos enfants : _____,
_____, _____
- Il se peut que votre audition se déroule à la même date que celle de votre conjoint(e) et/ou de vos enfants. Mais il est important d'appeler le **1-800-898-7180** pour chaque membre de votre famille, et ce une fois par semaine.

Que dois-je faire si je n'ai pas d'avocat pour m'accompagner à ma première audition?

N'ayez pas peur ! Votre dossier ne sera pas déterminé par la première audition. Vous pouvez demander au juge un délai supplémentaire pour trouver un avocat. Le juge vous accordera alors une deuxième audition à une date ultérieure.

Qui peut m'aider à soutenir mon dossier?

Vous trouverez ci-dessous une liste d'organismes qui viennent en aide aux communautés d'immigrants. Une fois que vous êtes arrivé à destination, vous devez contacter ces organismes. Il vous suffit de dire quelque chose comme ceci :

« Bonjour, je m'appelle _____. Je suis resté à la frontière avec mes enfants pendant _____ jours et j'attends des informations sur mon audition au tribunal. J'ai des questions et j'ai besoin de parler à quelqu'un au sujet de mon dossier d'immigration. »

Il y a actuellement beaucoup de demande de services d'aide juridique, donc vous devrez sans doute attendre plusieurs semaines (ou plus) pour obtenir un rendez-vous avec un avocat ou une aide juridique. Il est important de contacter plusieurs organismes. Soyez patient, et si l'on vous propose une place sur une liste d'attente, prenez-la. Et quand vous aurez votre rendez-vous avec un avocat ou une aide juridique, vous devez absolument répondre à toutes ses questions en lui disant tout ce que vous savez et en fournissant tous les détails sur votre situation, même si c'est difficile pour vous. N'ayez pas peur, cette personne est là pour vous aider.

Souvenez-vous qu'aux États-Unis un **notario n'est PAS un avocat**. Ce sont des personnes qui se présentent comme des avocats mais qui n'en sont pas en réalité. Il y a également des avocats qui sont réellement des avocats, mais qui ne sont pas spécialisés dans les lois sur l'immigration. Il est donc très important que vous contactiez des organismes comme ceux indiqués plus bas, dont la spécialité est d'aider les immigrants. Ces organismes sont dignes de confiance et très compétents, et leurs services sont gratuits.